

Dans le but d'assurer une même qualité de services et de favoriser le sentiment de confiance pour l'ensemble de nos familles participantes au projet Accès Répit, Autisme Montérégie a instauré un code de conduite à adopter par toutes nos gardiennes/accompagnatrices<sup>1</sup> accréditées par le projet Accès Répit. En devenant des ambassadrices d'Autisme Montérégie, l'organisme s'attend à ce que votre attitude respecte les valeurs qu'il promeut, tels l'entraide, le partenariat et l'acceptation des différences. Dans cette optique, Autisme Montérégie fait de la représentation afin que chaque famille puisse recevoir les services du réseau public auxquels elle a droit.

## Code de conduite

- Ponctualité – Confidentialité -- Honnêteté
- Respecter les valeurs familiales
- Assurer la sécurité de la personne autiste et sa fratrie
- Chercher à rendre ses périodes de gardiennage amusantes et stimulantes pour la personne autiste et sa fratrie
- Remplir les feuilles de route et aviser la chargée de projet du début ou de la fin d'un contrat de gardiennage avec une famille membre d'Autisme Montérégie
- Assurer un suivi auprès de la chargée de projet dans le cas de situations à risque
- Ne pas faire la promotion de ses propres services privés autres que le gardiennage à une famille utilisatrice du service
- Être sobre pendant les heures de gardiennage
- Aucun geste de violence ne sera toléré
- Je consens, en tant que gardienne/accompagnatrice, à respecter le barème de tarification
- Je fournirai une photo de moi et j'autorise Autisme Montérégie à publiciser ma photo, et ce, en la rendant disponible aux utilisateurs du service via le site Internet
- Je m'engage à maintenir un lien professionnel avec les membres de la famille
- Je m'engage à être joignable, autant par les familles utilisatrices du service que par la responsable du service.
- Je m'engage à répondre aux demandes de gardiennage sollicité par les familles et/ou la responsable d'Accès Répit dans un délai de 24 heures
- Vous êtes dans l'obligation de nous aviser advenant le cas que votre situation judiciaire serait modifiée (reconnu coupable d'un délit).

Si vous contrevenez au code de conduite du projet Accès Répit, votre candidature pourra être retirée de la liste de gardiennes/accompagnatrices d'Accès Répit.

Je soussigné(e) comprends le code de conduite du projet Accès Répit et m'engage à y adhérer. J'autorise Autisme Montérégie à divulguer mes renseignements utiles et pertinents aux familles TSA membres de l'organisme par le biais de sa liste de gardiennes/accompagnatrices accréditées pour le projet Accès Répit (disponible sur son site web ou suite à une demande effectuée auprès de la chargée de projet).

\_\_\_\_\_  
Prénom et nom (LETTRES MOULÉES)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

<sup>1</sup> Le féminin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.